

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : 2 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, POIRIER, BRETIN, CORMERAIS, GAZE
MM. AUGEREAU, AUVINET, FONTENIT, PESLERBE, GATE, MAUDET, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

M Luc AUGEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Dispositif argent de poche,
- Aide au passage du BAFA.

A l'unanimité des membres présents, le conseil accepte d'ajouter les points cités ci-dessus.

Approbation du compte rendu du 4 novembre 2021

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif (RPQS) D_2021_59

Monsieur le maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2020, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 10 novembre 2021.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

<p><i>Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, DECIDE d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2020</i></p>

2 – Acquisition d'un garage rue des rosiers cadastré A1007 D_2021_60

Monsieur le Maire, Alain LANDREAU, étant parti prenant dans le dossier, sort de la salle.

Gérard GATE rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la rue des rosiers, la mairie souhaite acquérir l'ensemble des garages. A cet effet, les propriétaires du garage cadastré n° A 1007 d'une contenance de 32 m² ont accepté de le vendre à la commune au prix de 8 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir, pour la somme de 8 000 € le garage cadastré N°A 1007 d'une contenance de 32m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition, notamment l'acte notarié à intervenir,
- **PRECISE** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'acquérir pour la somme de 8 000 € le garage cadastré N°A 1007 d'une contenance de 32m² .

3 – Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 1251 D_2021_61

Monsieur le Maire rappelle que la mairie doit combler les dents creuses et qu'un projet de petit lotissement est en cours au niveau des jardins. A cet effet, le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°1251 située impasse des jardins a accepté de céder sa parcelle d'une contenance de 416 m².

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'acquérir pour le prix de 6 € le m² la parcelle cadastrée n° A 1251 d'une contenance de 416m².

4 – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée n° A 1187 D_2021_62

Monsieur le Maire rappelle que la mairie doit combler les dents creuses et qu'un projet de petit lotissement est en cours au niveau des jardins. A cet effet, les propriétaires de la parcelle cadastrée section A n°1187 située impasse des jardins ont accepté de céder une partie de cette parcelle. Ils souhaitent pouvoir garder le garage et une distance d'environ 3.20 mètres derrière ce garage.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une division parcellaire va être faite.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'acquérir pour le prix de 6 € le m² une partie de la parcelle cadastrée n° A 1187, et **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la division parcellaire.

5 – Mise en place du dispositif argent de poche D_2021_63

Monsieur Michel PESLERBE, Adjoint en charge de la jeunesse présente le dispositif argent de poche qui est proposé par la commission scolaire enfance jeunesse.

Pour les jeunes, c'est l'occasion de rendre service à la commune et de découvrir un environnement professionnel. Les chantiers, sous la responsabilité d'un encadrant, ont pour but d'améliorer le cadre de vie de notre commune et se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées. Les activités proposées (entretien, nettoyage, peinture...) s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier (3h de travail). A la date du chantier le jeune doit avoir 16 ans révolus et pas encore 18 ans. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de mise en place du dispositif et d'inscrire les crédits au budget principal de la commune.

Monsieur Michel PESLERBE informe le conseil le conseil que les documents relatifs à l'inscription sont disponibles sur le site Internet de la mairie.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'approuver la mise en place du dispositif « argent de poche »

6 – Aide au passage du B.A.F.A. D_2021_64

Monsieur Michel PESLERBE, Adjoint en charge de la jeunesse présente le dispositif aide au B.A.F.A qui est proposé par la commission scolaire enfance jeunesse.

Il est proposé de donner un coup de pouce aux jeunes souhaitant passer le B.A.F.A, il convient aujourd'hui que le conseil en valide les modalités :

- Intervention à hauteur de 200 € maximum,
- Pas de quotient familial,
- Être domicilié sur St Martin,
- Présenter l'ensemble du dossier BAFA,
- Présenter l'attestation de formation et de paiement de la formation,
- Être âgé de 17 à 25 ans,
- Faire la demande dans les 6 mois maximum suivant la fin de la formation
- Aide maximum de 5 dossiers par an.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'approuver la mise en place du dispositif « aide au passage du BAFA »

Points divers :

Information réaménagement de la rue des rosiers : les travaux débuteront le 11 janvier 2022.

Prochain conseil : jeudi 20 janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.